



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Adresse postale : SNUDI-FO CHER – UD-FO – 22 rue Jean Chaumeau – 18000 BOURGES

Mail : 18.snudifo@gmail.com Site : www.snudifo18.org



Nous sommes tous réunis aujourd'hui, enseignants, parents et peut-être élus, à l'appel de Force Ouvrière et du SNUDI-FO18 comme dans de nombreux départements, avec des revendications propres à chacun mais avec un seul et même mot d'ordre : **ABROGATION des DECRETS PEILLON/HAMON.**

- Les maires s'inquiètent du coût de la mise en place de la réforme et font face à d'énormes difficultés quant à l'organisation et la gestion des TAP ;
- Les parents souhaitent conserver le mercredi matin libéré pour éviter la fatigue accrue de leurs enfants et que ceux-ci puissent continuer à pratiquer des activités sportives et culturelles de qualité ; ils craignent que les TAP ne soient qu'une garderie géante, voire payante ;
- Force ouvrière et le SNUDI-FO refusent cette réforme des rythmes scolaires qui dégrade considérablement nos conditions de travail et qui aboutit à une remise en cause sans précédent de notre statut de fonctionnaires d'Etat et de l'ensemble des droits et des garanties qui y sont liés.

Aujourd'hui, pour de nombreuses écoles de notre département qui sont encore à 4 jours, aucun horaire, aucune organisation, n'ont encore été actés.

Tout risque de se décider quelques jours avant la sortie des classes...

Qui peut accepter que nos futurs emplois dépendent des mairies et/ou des transports scolaires et de leurs préoccupations logistiques, nous fonctionnaires d'État?

Qui peut accepter que nos conditions de travail se détériorent?

Qui peut accepter que le caractère national de l'école publique et que le principe républicain d'égalité soit mis à mal par cette territorialisation de l'école ?

En tout cas, ni Force ouvrière, NI LE SNUDIFO18, seul syndicat enseignant du Cher qui combat véritablement ce décret depuis des mois maintenant. Rappelons que le Snudi-fo18 a revendiqué l'abrogation auprès du DASEN et du secrétaire de cabinet du préfet lors des audiences demandées et obtenues

L'égalité de traitement entre les collègues nécessite que leurs conditions de travail ne soient pas dépendantes des décisions politiques locales, mais soient fixées par leur employeur, c'est-à-dire par l'Etat.

C'est ce cadre d'égalité de traitement que la mise en œuvre des décrets PEILLON et HAMON fait voler en éclats.

Force Ouvrière a fait un bilan sur les écoles de France pour lesquels s'applique la réforme des rythmes scolaires. Nous avons constaté :

- une fatigue accrue des élèves qui passent plus de temps qu'avant en collectivité (ce qui suffirait à démontrer l'ineptie de cette réforme), et une désorientation des plus jeunes élèves face à la multiplication des intervenants extérieurs,
- Une désorganisation des emplois du temps la plus totale,
- une présence importante et difficilement contrôlable de personnes extérieures à l'école,
- une inégalité de traitement des élèves suivant les écoles, les communes, ce qui est la négation du principe républicain d'égalité,
- une dégradation des conditions de travail des enseignants de l'Education Nationale et des personnels communaux,
- une remise en cause des statuts des enseignants,
- une grande confusion entre l'école et le périscolaire, avec des TAP mis en œuvre dans des conditions de sécurité quelquefois non garanties.

Après des revers électoraux qui font perdre toute légitimité démocratique à la poursuite de mesures rejetées par tous, le ministre Hamon est obligé, et c'est une véritable preuve de faiblesse, d'intervenir quotidiennement dans les médias pour menacer tous ceux, enseignants, parents, agents territoriaux, maires qui continuent à exiger que soit stoppé le processus d'explosion de l'Education Nationale, d'imposer, y compris par la force publique, la mise en œuvre coûte que coûte des décrets destructeurs.

La raison doit l'emporter, il n'est pas trop tard pour faire marche arrière.

Personne, ni le Ministre, ni le Préfet, ni Monsieur l'inspecteur d'Académie n'est obligé d'organiser un désastre à la rentrée prochaine. C'est précisément pour éviter ce désastre, que Force ouvrière exige l'ABROGATION

Pour préserver les garanties statutaires des enseignants fonctionnaires d'Etat : ABROGATION

Pour défendre l'Ecole publique républicaine :

ABROGATION

Pour que le mot « Egalité » qui figure sur le fronton de nos écoles ne devienne pas le témoignage d'un passé désormais révolu :

ABROGATION

« Aucune mise en place des rythmes scolaires à la rentrée dans le CHER ni ailleurs »

ABROGATION

Défendons nos conditions de travail,
nos statuts et l'école de la République.

Pour Force ouvrière et le SNUDI-FO18 : ni en 2013, ni en 2014, ni en 2015